



## Vente après partage d'un divorce en 2004

Par **latifa\_old**, le **22/06/2007** à **10:49**

J'ai divorcé en avril 2003, j'ai versé la soulte a mon ex-mari en septembre 2004 après accord d'un deuxième prêt, il y a 3 semaines j'ai signé la promesse de vente et aujourd'hui ont m'annonce que mon ex-mari aura un montant qui correspond a la hausse de l'immobilier sauf si la loi qui est passé en 2005 ou 2006 prend les cas entérieure, merci d'avance pour vôtre réponse. j'ai voulu annulée la vente mais bien sur c'est trop tard car si c'est le ca je n'ai plus assez apport pour acheté derrière comme je l'avais prévu.